

Délibération n°
2026.025

Séance du 04/03/2026
N° ordre : 07



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Excusés : 6
- Votants : 22
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	22	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**AFFAIRES
BUDGETAIRES**

**Demande de
subvention auprès
du Département**

Programme de voirie
2026

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 10/03/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 10/03/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre mars deux mil vingt-six à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Carine PERRIER, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Thierry DUPONT, Sylvie POLOMACK, Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Martine JUGIE), Elisabeth GODINSAULIERE, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Elisabeth DEJEAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu que la commune souhaite réaliser en 2026 des travaux de revêtements ;
Vu la proposition de programme voirie 2026 de la Commission Développement Territorial et Patrimoine du 4 novembre 2025 ;
Considérant que le programme de voirie 2026 se décompose comme suit :

- Avenue Galandy : 100 000 € HT,
- Route des Madeleines : 15 000 € HT ;
- Rue du Combel : 25 000 € HT ;

Considérant que le montant estimatif du programme précité s'élève à 140 000 € HT ;

Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide financière auprès du Département dans le cadre du Contrat Territorial à hauteur de 40 % du montant HT des travaux plafonnés à 50 000 € ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE de réaliser le programme de voirie 2026 dont le montant estimatif s'élève à 140 000 € HT.**
- **SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2026 auprès du Département au titre du Contrat Territorial :**

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond	Estimation subvention
140 000 €	Contrat Territorial	40 %	50 000 €	20 000 €

**Délibération n°
2026.025**

Séance du 04/03/2026
N° ordre : 07

Suite n° 1

- **ARRETE** le plan de financement pour cette opération comme suit :

Subvention DEPARTEMENT	20 000 €
Autofinancement	120 000 €
TOTAL HT	140 000 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 4 mars 2026,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 10/03/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 10/03/2026